



AVIS DE COURSE

GRAND PRIX DU CROUESTY 2024

LE CROUESTY-ARZON

18 au 20 mai 2024

(Grade 5A)



La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouverts et accessibles à toutes et à tous.

A ce titre il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 - néant
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 - les règlements spéciaux offshore (RSO)
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - les REV, Règles d'Équipement des Voiliers
- 1.7 - néant
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par héler ou Vhf.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du 13 mai 2024 sur le site du club (www.ycca.fr)
Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.ycca.fr ou QR CODE et tableau d'affichage sous le chapiteau du village
- 3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 Dans les séries habitables, les voiliers admis à participer doivent être des monocoques. Concernant les matériels mobiles et individuels, hormis les matériels imposés par les règles de classe ou de jauge, les matériels des sections 4 et 5 des RSO course catégorie 4 devront être à bord (texte RSO disponible sur www.ffvoile.net). Tous les bateaux doivent être en conformité avec la législation de leur pays d'immatriculation. Longueur hors tout minimale 5.50 m.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Les séries I Osiris Habitable, First 31.7 et Grand-Surprise doivent avoir à bord l'armement pour une navigation côtière Division 240 ou l'armement hauturier suivant les règles de classes spécifiques.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

A défaut de groupe monotype constitué comme ci-dessus, l'Autorité Organisatrice se réserve le droit de regrouper les bateaux dans un groupe « Monotypes Divers ».

4.2.1 Documents exigibles à inscription:

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à info@ycca.fr **jusqu'au 12 mai 2024 inclus**

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur www.ycca.fr

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions après le **12 mai 2024** seront acceptées selon les conditions suivantes : majoration des coûts d'inscription **de 20%** et suivant accord de l'Autorité organisatrice

4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : Néant

4.8 L'AO se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription

5 Les droits requis, **GRUTTAGE INCLUS pour les bateaux terre-plein potence**, sont les suivants :

Bateaux	Montant
Moins de 8 m	160€
De 08 m à 08.99 m	180€
De 09 m à 09.99 m	200€
De 10 m à 10.99 m	250€
De 11 m à 11.99 m	280€
De 12 m à 12.99 m	320€
De 13 m et plus	360€

6 [DP] Les bateaux sont tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 Néant

8.1 Confirmation des inscriptions par mail : info@ycca.fr

Passage à la chaîne d'inscription obligatoire suivant les horaires ci-dessous :

Date	De	À	Lieu	Classes
17 mai 2024	15h00	19h00	YCCA Trinité sur mer devant YIS	Toutes classes sauf GS Grands surprises
18 mai 2024	09h00	11h00	YCCA	Toutes sauf Grands Surprises

YIS = Yellow Impact Sailing

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : à discrétion de l'AO

Le 17 mai de 15h00 – 19h00

Le 18 mai de 09h00 – 12h00

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
18 mai 24	14 h 00	OSIRIS / MONOTYPES
18mai 24	10 h 00	GRANDS SURPRISES
19 mai 24	10 h 00	OSIRIS / MONOTYPES
19 mai 24	10 h 30	GRANDS SURPRISES
20 mai 24	09 h 00	OSIRIS / MONOTYPES
20 mai 24	09 h30	GRANDS SURPRISES

Les Grands surprises seront basés à la TRINITE SUR MER ponton Yellow Impact Sailing (YIS)

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14H00

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Voir art 4.2.2

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.3 Néant

9.4 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Néant

11 LIEU

11.1 L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement des zones de départ.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront :

- de type Parcours Construits pour les Open 5.70, J 22, J 24, J 70, J 80, monotypes 7m50 et monotypes divers (régulation par l'AO)

- ou Mixte (P.C + Côtier) pour Monotypes habitables Divers, Osiris Habitable, grands surprises

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour l'ensemble des séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : voir annexe A des RCV

14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 (a) Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 5 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand plus de 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

14.4 Néant

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système de temps sur temps sans CVL

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme YCCA

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMPLACEMENTS

La capitainerie attribuera des places de port gratuites pour la durée de la manifestation.

[NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

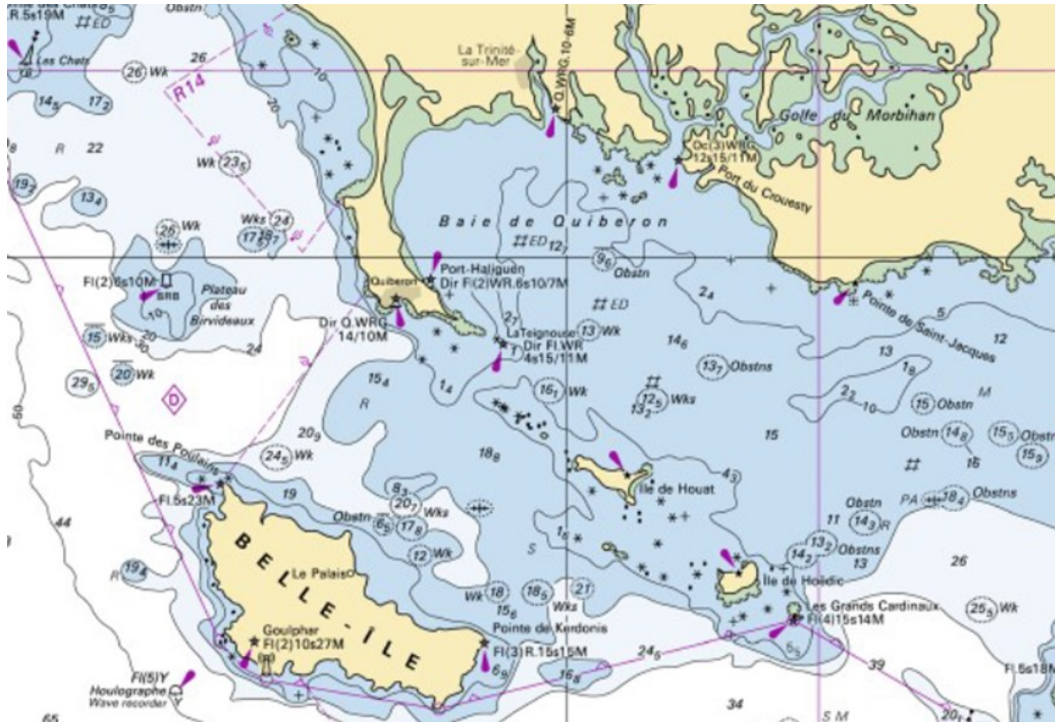
En fonction du nombre d'inscrits par série, l'AO définira le nombre de séries à récompenser. Les trois premiers recevront des lots à discrétion de l'AO. Des lots complémentaires seront attribués par tirage au sort.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

YCCA
Port du Crouesty
56640 ARZON
Tél. : 02 97 53 78 07
info@ycca.fr

ANNEXE 1 PLAN DU LIEU DE L'EPREUVE



ANNEXE 2 ZONE DE DEPART

